



## Conditions générales de voyages worldtourair.ch

### Inscription

Christian Waibel – worldtourair.ch (ci-après l'organisateur) accepte les inscriptions aux conditions suivantes:

- être titulaire de sa propre assurance RC pilote de parapente
- être en possession d'une assurance accident couvrant les activités pratiquées durant le séjour.
- Être **obligatoirement** en possession d'une assurance couvrant le rapatriement et l'annulation au **moment de l'inscription** (worldtourair.ch recommande de [souscrire au livret ETI du TCS](#))

**L'inscription n'est définitive qu'après** l'acceptation des conditions générales du voyage par apposition de la **signature du participant sur le document d'inscription**, ainsi que par le paiement d'un **acompte de 30%** du total du séjour (+ **billet d'avion**, dans la mesure où l'organisateur a été chargé de la réservation).

Tant que l'acompte n'est pas versé, l'organisateur se réserve le droit de libérer la place pour un autre participant.

### Documents de vol en parapente

Le participant doit, durant tout le séjour, être accompagné des documents de vol relatifs à sa pratique (licence, carte d'assurance RC, etc.).

La licence internationale (carte IPPI) est obligatoire dans certains pays. Elle est à la charge du participant.

Informations sur le [site internet de la Fédération Suisse de Vol Libre](#), pour les ressortissants Suisses.

### Niveau de vol requis

La sortie s'adresse à tous les élèves aptes à voler sans radio ainsi qu'à tous les pilotes licenciés autonomes. Ils doivent être capable de décoller, voler et poser sans assistance. Les pilotes licenciés volent sous leur propre responsabilité. Globetrottair.ch décline toute responsabilité en cas d'accident du pilote survenu par cause de non application des directives et règles de sécurité. Aucun vol n'est obligatoire et le pilote ou élève est seul responsable de renoncer au vol s'il ne s'estime pas capable, pas en état de voler ou pour tout autre raison (moral, santé, etc). L'organisateur se réserve le droit de refuser qu'un élève ou un pilote effectue un vol s'il juge que ces derniers ne répondent pas aux exigences nécessaires (expérience, moral, santé, etc). Si l'élève ou le pilote choisi tout de même de voler, il agit sous sa propre responsabilité.

### Météorologie

Le parapente étant dépendant de la météo, aucun nombre minimum de vol ne peut être assuré. Aucune demande de dédommagement ne peut être exigée à l'organisateur. En cas de météo ne permettant pas la pratique du parapente, l'organisateur proposera alors une activité de substitution facultative. Celle-ci est à la charge du participant.

### Prix

Le descriptif du séjour, envoyé séparément, fait foi en ce qui concerne le tarif en vigueur du séjour. Les prestations incluses et non-incluses y sont également stipulées.

Les organisateurs se réservent le droit de modifier le prix si des mesures prises par des prestataires de services ou d'autres circonstances ou événements qu'il n'a pu prévoir ou influencer l'y obligent.

Les frais supplémentaires résultant d'une modification de dates par le participant sont à sa charge (arrivée tardive, départ prématuré, etc.). Une semaine entamée est facturée au 100% du tarif du séjour.

### Délai d'inscription

Le délai d'inscription mentionné sur le descriptif du séjour envoyé séparément fait foi. Passé ce délai, les inscriptions sont toujours possibles, dans la mesure des places disponibles, mais l'organisateur se réserve le droit de demander un supplément si les modifications de dernières minutes engendrent des frais (p. ex: réservations de logement, véhicule, etc.)

Le voyage n'a lieu qu'avec un nombre de participants mentionné sur le descriptif mentionné ci-dessus. Si le nombre de participants minimum n'est pas atteint lors du délai d'inscription, globetrottair.ch se réserve le droit d'annuler le voyage. Les participants ayant déjà payé leur voyage sont alors remboursés à 100% du prix de vente.

# Conditions générales de voyages worldtourair.ch

## Papiers d'identité et Visas

Chaque participant est responsable de s'informer quant aux papiers d'identité acceptés pour entrer dans le (les) pays visité(s) ou traversé(s). Les papiers d'identité et les éventuels visas sont à la charge de chaque participant. Des informations se trouvent sur le site internet du [Département Fédéral des Affaires Etrangères](#) pour les ressortissants suisses.

## Vaccins

Chaque participant est responsable de s'informer auprès de son médecin traitant sur les vaccins à faire pour se rendre dans le pays.

## Transport aérien

Le billet d'avion peut être réservé et payé par le participant ou par l'organisateur, qui le refacture au prix coutant + CHF 30.- de frais de dossier. Dans le cas où le participant prend son propre billet, le choix du vol est libre, mais il doit se trouver au rendez-vous fixé par l'organisateur à la destination finale. Toute arrivée tardive ou départ anticipé du participant ne donne droit à aucun remboursement. Tous les frais dépendant du choix du vol du participant (nuitée supplémentaire, taxi, etc.) sont à sa propre charge.

L'organisateur ne peut être tenu responsable de retards éventuels, d'annulation ou de modifications d'horaires relatifs aux transporteurs aériens. De telles modifications ne pourraient justifier une annulation du voyage sans frais, ni donner lieu à une demande de remboursement, de dédommagement, de raccourcissement ou de prolongation du séjour.

En cas de perte ou de retard des bagages, aucune modification du planning, ni à l'itinéraire du voyage ne sera apportée. Aucune demande de dédommagement ne peut être exigée à l'organisateur.

## Voyage interrompu

Tout voyage interrompu ou abrégé par le client ne donne lieu à aucun remboursement. Par ailleurs, le client doit s'assurer personnellement qu'il possède tous les documents (passeport, visa, certificat international de vaccination, titre de transport, etc.) nécessaires à son entrée dans le pays visité ou traversé. L'organisateur ne prendrait aucune responsabilité si le séjour devait être interrompu ou annulé faute de documents nécessaires.

## Annulation

Si le client annule ou modifie son voyage, les conditions suivantes s'appliquent :

- modification/annulation intervenant entre la validation de l'inscription et jusqu'à 60 jours avant le départ 80% du montant total est remboursé.
- modification/annulation intervenant entre 59 et 40 jours avant le départ, 60% du montant total est remboursé.
- modification/annulation intervenant entre 39 et 20 jours avant le départ, 40% du montant total est remboursé.
- modification/annulation intervenant entre 19 jours avant le départ au jour du départ aucun montant n'est remboursé.

A ces frais s'ajoutent les billets d'avion, selon les conditions d'annulation de la compagnie d'aviation, dans le mesure où l'organisateur a été chargé de la réservation.

## Assurance annulation-rapatriement

**Obligatoire lors de l'inscription.** L'assurance est à la responsabilité et à la charge du client.

worldtourair.ch – Christian Waibel se réserve le droit de modifier les conditions générales en tout temps. Les participants sont avisés des modifications par Email. Si ceux-ci ne les contestent pas en réponse à l'Email, dans les 7 jours, les nouvelles conditions sont considérées comme acceptées.

En cas de différends, les parties s'engagent à tenter de les résoudre à l'amiable. À défaut, le for juridique se trouve au siège de l'organisateur et le droit Suisse est applicable, quelle que soit la nationalité des parties concernées

Édité par Christian Waibel - juin 2019.

worldtourair.ch - Christian Waibel, Au village 7, 1653 Châtel-sur-Montsalvens